Les documents à transmettre en cours d'année concerneront (liste non exhaustive) : les conventions de stage, convocations à un examen, états liquidatifs en cas de remboursement d'avance de frais, attestations de présence, factures acquittées.

Se connecter à son espace personnel

1- Se connecter sur le site en ligne à l'adresse suivante : <u>https://transports-adaptes.iledefrance-</u> <u>mobilites.fr</u>

- .2 Renseigner son email et mot de passe
- 3 Cliquer sur Connexion



Accéder à l'espace d'échange de documents





Fiche réflexe Déposer un document



Déposer un document

3 - Cliquer sur « Ajouter »



Puis renseignez les champs :

- 1 Sélectionner le type de document.
- 2 L'intitulé.
- **3** La date du document.
- 4 Télécharger votre document en cliquant sur la flèche bleue.
- 5 Si besoin, ajouter un commentaire.
- **6** Puis enregistrer.

